

Réf: Dossier N° 138292

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « QUINCAILLERIE GENERALE MOLO MOLO N°3 SARL »

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA NON LOIN DU
CARREFOUR SYLLA, Lot 1183, Ilot 86

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/08/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 26/08/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « QUINCAILLERIE GENERALE MOLO
MOLO N°3 SARL »

Objet : La quincaillerie ; la vente de matériaux de construction ; l'import - export de tout produit et logistiques liés a l'objet social ; prestations de services divers

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :

-La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous

fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous

établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou

l'autre des activités spécifiées ;

-L'emprunt de toutes somme auprès de tous établissements financiers avec

possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux

-La prise en location gérance de tout fonds de commerce

-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

Et généralement toute opération industrielles, commerciales ou financière,

mobilières ou immobilières et de location pouvant être rattachée directement

ou indirectement en totalité ou en partie, a l'objet ci-dessus indiqué.

La société peut constituer toutes sociétés filiales ou

participer au capital de

toutes autres sociétés ayant un objet analogue ou connexe au sien.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA NON LOIN DU CARREFOUR SYLLA, Lot 1183, Ilot 86

Dirigeant(s): M GHAZI AHMAD (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2022-B13-07959 du 06/09/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°40192/GTCA/RC/2022 du 06/09/2022

